



RESTRICTION D'EAU POTABLE ET D'IRRIGATION

DÈS LE 21 JUILLET ET JUSQU'À NOUVEL AVIS

En cette période de sécheresse, des difficultés sont rencontrées au niveau de l'approvisionnement en eau potable et eau d'irrigation.

Dès ce jour, nous vous remercions de respecter les points suivants :

- **L'utilisation de l'eau potable est limitée uniquement aux besoins ménagers**
- **L'arrosage des jardins et pelouses avec de l'eau potable est interdit de 8 h 00 à 18 h 00**
- **Dans les quartiers pourvus d'un réseau d'eau d'irrigation, l'arrosage devra s'effectuer avec modération afin d'éviter tout gaspillage**
- **Le nettoyage des places et des véhicules est interdit avec l'eau potable**
- **La plus grande discipline est demandée aux détenteurs de piscines**
- **La prise d'eau aux bornes hydrantes est interdite**
- **Il se peut qu'avec la situation actuelle, certains réseaux d'irrigation soient mis hors service**
- **L'arrosage des prés est interdit (sauf autorisation communale)**
- **L'arrosage du vignoble est limité au strict nécessaire**
- **Les fontaines publiques seront coupées, les particuliers sont priés de faire de même sur le domaine privé**

Des contrôles seront effectués par la Police intercommunale ou un représentant de la commune. Tout abus sera puni.

Des renseignements complémentaires peuvent être pris auprès de :

Commune de Crans-Montana :

Louis Berclaz
Responsable du Service des eaux
079 339 89 72

Commune de Lens :

Joaquim Figueiredo
Responsable du Service des eaux
079 221 07 74

Commune d'Icogne :

Pierre Emery
Responsable du Service des eaux
079 455 30 09

L'EAU EST UN BIEN PRÉCIEUX, NE LA GASPILLONS PAS !

Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur votre collaboration.